

# IRLANDE

**Déclaration au nom du gouverneur représentant l'Irlande,**

**Paschal Donohoe T.D., ministre des Finances**

**Assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le  
développement (BERD)**

**1<sup>er</sup> juillet 2021**

En cette 30<sup>e</sup> Assemblée annuelle anniversaire, trente ans après les premières négociations à Dublin, en 1990, pour jeter les bases de ce qui allait devenir la Banque, l'Irlande témoigne aujourd'hui de la pérennité de son engagement à ses côtés en présidant l'Assemblée annuelle de cette année. C'est un honneur et un privilège d'avoir été choisi par mes collègues gouverneurs pour présider cet événement en ces temps difficiles. J'aimerais rendre hommage à la Banque et à sa Présidente pour avoir organisé cette très efficace et intéressante Assemblée annuelle virtuelle dans des conditions compliquées. J'aimerais également adresser tous mes compliments à Odile pour un début de mandat très réussi, au terme d'une transition sans heurts qui a vu la BERD continuer d'enregistrer de remarquables résultats pour ses actionnaires sur un certain nombre de fronts en termes d'opérations et de politiques mises en œuvre.

L'Assemblée annuelle est habituellement l'occasion de revenir sur l'année écoulée. Malheureusement, l'impact sanitaire et économique persistant de la pandémie de COVID-19 ne nous laisse guère le temps, à la Banque comme à nous tous, de célébrer les résultats enregistrés. J'aimerais cependant féliciter la BERD pour les actions déterminantes qu'elle mène pour lutter contre les conséquences de la pandémie qui touchent ses clients, nouveaux et existants, dans ses pays d'opérations. Les initiatives de la Banque, notamment l'apport de liquidités et de capitaux, ont fourni un soutien financier majeur, permettant d'atténuer les répercussions sur le long terme de la pandémie. Nous saluons l'action de la BERD dans la réponse qu'elle a apportée aux besoins locaux qui s'est traduite par des investissements ciblés et adaptés, tenant compte des souhaits exprimés par les autorités des pays concernés.

À mesure que l'impact de la COVID-19 va s'estomper au cours des prochains mois, avec l'extension de la vaccination et le redémarrage des activités économiques, nous devrions voir la Banque s'impliquer aux côtés de ses clients, dans ses pays d'opérations, pour relever les nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités de l'après COVID. Les problèmes auxquels est confrontée la Banque sont essentiellement les mêmes que ceux que rencontre la société en

général à l'heure où les pays s'ouvrent de nouveau. Les débats dans le cadre de l'Assemblée annuelle sur le thème « Reconstruire en mieux » doivent permettre un échange d'idées clair sur la voie à emprunter. La reprise de l'après COVID doit reposer sur deux axes moteurs : l'accélération de la mutation numérique du quotidien et du monde du travail, et la poursuite de la transition vers une économie plus verte, durable et faiblement carbonée. L'une des grandes priorités sera de veiller à ce que la société de demain soit plus juste et équitable qu'avant la pandémie. Malheureusement, les catégories qui ont été le plus durement touchées par la crise sont celles qui ne bénéficiaient déjà pas de tous les avantages de nos économies avant qu'elle n'éclate. En remodelant nos sociétés et nos économies dans un réel esprit de reconstruction pour l'avenir – une reconstruction à la fois résiliente, plus inclusive et plus durable pour toutes et tous – nous devons veiller à ce que ces catégories profitent pleinement de la reprise de l'après COVID.

Nous nous réjouissons de l'adoption de la Résolution sur l'ambition climatique de la BERD, visant à aligner les principes de la Banque sur l'Accord de Paris d'ici décembre 2022. Il s'agit d'une décision importante et d'un signe crucial de la volonté de la Banque de lutter contre le changement climatique. C'est également un excellent exemple de la valeur ajoutée que peut apporter la BERD lorsqu'elle peut aider sa clientèle dans les pays d'opérations, ainsi que tous ses actionnaires, à avancer dans la transition vers des économies durables faiblement carbonées, en cette année de COP 26.

La reprise verte représente une opportunité majeure et bien réelle de reconstruire en mieux. Une telle entreprise nous permettra de disposer d'une Banque efficace et bien équipée pour relever les défis et profiter des opportunités des prochaines années. Nous devons absolument garder en tête les principes fondateurs de la Banque et les attentes de nos pays d'opérations d'origine, dont les besoins en matière de politiques publiques ont été exacerbés par la COVID. Les aides sous forme de liquidités à court terme, de fonds de roulement, de financement des échanges et de restructuration proposées et mises en œuvre par la Banque constituent autant de formes de soutien financier permettant d'atténuer l'impact à long terme de cette pandémie. Nous soutenons fermement ces initiatives, qui devront se prolonger en 2021, voire en 2022, afin que les progrès économiques enregistrés ces dernières décennies ne soient pas remis en cause par les conséquences de la pandémie. Il est essentiel que la Banque poursuive avec succès et en étroite collaboration son action auprès des secteurs public et privé de ses pays d'opérations, pour que les produits qu'elle propose soient en adéquation avec les besoins des marchés locaux.

L'Irlande a soutenu depuis la création de la Banque les élargissements géographiques successifs de son champ d'action, tous étayés par un argumentaire économique raisonné et convainquant. Nous nous réjouissons du travail important accompli, en particulier dans la région SEMED, et nous sommes favorables aux propositions d'extension des opérations dans cette zone géographique. Tout nouvel élargissement doit cependant bénéficier du soutien du plus grand nombre d'actionnaires possible, de façon à ne pas compromettre l'action en cours dans les pays d'opérations, qui restent confrontés à de nombreux problèmes socioéconomiques et qui constituent la raison d'être essentielle du modèle opérationnel de la Banque depuis sa création, en 1991. Il est en particulier pour nous vital de ne pas disperser les ressources limitées qui sont les nôtres sur une zone géographique plus large en mettant en péril le modèle opérationnel de la BERD, fondé sur un solide ratio coût-revenu. Fondamentalement, nous disons « oui » à l'expansion, mais de façon progressive et planifiée, en s'appuyant sur des compétences et des moyens financiers suffisants et sans que cela n'impacte négativement les activités existantes et les priorités en matière de politiques publiques dans les pays d'opérations d'origine.

Moyennant ces conditions, nous pouvons soutenir la Résolution de l'Assemblée annuelle sur la mise en chantier de travaux préparatoires en vue d'une actualisation concernant un éventuel élargissement progressif et limité des activités de la Banque à l'Afrique subsaharienne et à l'Irak. La décision prise aujourd'hui ne concerne bien entendu que les travaux préparatoires et n'engage aucunement les gouverneurs quant à un élargissement proprement dit. La décision définitive sera prise l'année prochaine et, en attendant, la BERD doit soigneusement évaluer les implications d'une telle option et trouver le soutien nécessaire parmi ses actionnaires, de manière claire et transparente. Parallèlement à une évaluation réaliste du type d'impact sur la transition possible, nous devons examiner quelles seraient les répercussions sur les fonds propres de base de la Banque et les éventuelles implications pour les pays d'opérations actuels. L'argumentaire en faveur de l'élargissement doit être solide, cohérent et convaincant, pour pouvoir emporter l'adhésion de tous. Une décision prise à la hâte, sans peut-être avoir été suffisamment pesée, ne peut qu'être la source de divisions et risque de porter préjudice à la BERD sur le long terme.

L'Irlande est très favorable au multilatéralisme et nous estimons qu'il est essentiel pour l'avenir d'atteindre le niveau de participation et de coopération préconisé dans le cadre de l'Architecture européenne de financement pour le développement. Les compétences existantes doivent être partagées entre les différentes banques de développement et institutions

financières, pour atteindre les objectifs communs d'un impact sur le développement là où il est le plus nécessaire. Les doublons et les recoupements dans l'attribution de ressources qui sont limitées doivent être éliminés, dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'impact économique. Une telle coopération doit faire en sorte que les financements aient un véritable impact et doit attirer les investissements du secteur privé, tout en assurant un changement effectif et un réel progrès dans les pays d'opérations. Il sera essentiel de mobiliser le secteur privé pour poursuivre sur la voie de la réussite. La collaboration, entre pays ou entre BMD, est véritablement la clef pour garantir que nos maigres ressources puissent avoir un impact positif bien réel sur les pays et les personnes qui en ont le plus besoin. Nous sommes très favorables à une telle approche internationale coopérative et inclusive.

Le parcours de la BERD depuis sa création, en 1991, est une très belle réussite et nul ne peut contester son remarquable bilan et le rôle extrêmement précieux qu'elle joue en matière de développement. Il est important que la BERD, ainsi que d'autres institutions majeures, telles que la Banque européenne d'investissement et la Commission européenne, continuent de travailler en étroite collaboration et de manière féconde sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-27, au sein de l'UE, mais également et surtout dans les pays extérieurs, en particulier dans les pays émergents. À cet égard, nous adressons à la BERD tous nos vœux de réussite pour les trente années à venir, et au-delà.